## Acte Certifié exécutoire

Envoi: 15/12/2009

Réception par le Prefet : 15/12/2009

Publication: 17/12/2009

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS

Che**f** du Service Administratif de l'Assemblée

N° CG-2009-5-3-1 Séance du jeudi 10 décembre 2009



## Extrait des délibérations

du Conseil Général

## **BUDGET PRIMITIF 2010 - ROUTES NATIONALES (A021)**

Le Conseil Général,

l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

## APRES EN AVOIR DELIBERE

- vote pour l'exercice 2010, au programme A021- Routes Nationales :
  - en Autorisations de Programme, un montant de 1 641 000 €,
  - en Crédits de Paiement, un montant de :
    - o 1 040 000 € sur le chapitre 204/20 411 "Fonds de concours à l'État";
    - o 2 500 000 € sur le chapitre 204/20 418 "Fonds de concours Organismes publics divers".

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

1 voix contre: M. Henri STOLL

abstentions